

FORMATION 2023

TRAITEMENT DE LA PAIE

NIVEAU 3 - PERFECTIONNEMENT



1 jour

1 500€ HT
par personne

Présentiel ou Distanciel
selon le lieu de formation

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public, s'intéressant à la gestion de la paie
- Comptable de PME
- Chefs d'entreprises souhaitant produire un bulletin de paie

OBJECTIF

- Mesurer les impacts des différents aménagements du temps de travail
- Gérer le suivi et la rémunération des heures ou des jours
- Donner les explications nécessaires aux salariés pour le calcul des jours de repos, des heures complémentaires et supplémentaires

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience de la paie
- Avoir suivi la formation « Traitement de la paie - Niveau 2 »

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Méthode active
- Apports théoriques
- Exercices pratiques

ÉVALUATION

- Étude de cas
- Quizz & QCM
- Évaluation formative

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. LA GESTION DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

- Les caractéristiques du temps partiel (*hebdomadaire, mensuel ou annualisé*)
- Le calcul et la rémunération des heures complémentaires
- Les modalités et le paiement des compléments d'heures
- Les conséquences sur la base des cotisations sociales
- La gestion des congés payés
- Le calcul des indemnités de rupture du contrat de travail

II. LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL

- Les régimes collectifs particuliers de la durée du travail
- Les conventions de forfaits en heures (*hebdomadaire, mensuel, annuelle*)
- Les conventions de forfaits en jours
- Gérer les entrées, les sorties et les absences selon le type d'aménagement
- Le calcul et la rémunération des heures supplémentaires hors cadre hebdomadaire
- Le suivi des heures ou des jours en présence d'un compteur pour le repos compensateur de remplacement ou obligatoire, d'un Compte Épargne Temps (*CET*) ou d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (*PERCO*).